

## 2025 ERC Synergy Grants

### Procédure interne d'obtention des lettres de soutien institutionnel

En raison des progrès dans les négociations CH-UE relatives à Horizon Europe, l'UE a décidé d'autoriser les chercheur.e.s établi.e.s en Suisse à répondre aux trois premiers appels à projets 2025 du Conseil européen de la recherche (ERC) : les Starting Grants 2025, Consolidator Grants 2025 et **Synergy Grants 2025**.

L'appel ERC SyG 2025, lancé le 11 juillet avec une date limite de soumission fixée au 6 novembre 2024, vise à financer des projets d'envergure avec un budget de 10 millions d'euros sur une période de 6 ans (avec la possibilité de frais additionnels jusqu'à 4 millions d'euros), pour des collaborations impliquant de 2 à 4 PI. Taux de succès de moins de 10%.

#### Procédure interne SSP

Les dépôts de projets ERC Synergy suivent [la procédure pour l'obtention du soutien institutionnel](#) de SSP.

L'instrument exige une lettre de soutien institutionnel qui au sein de l'UNIL est signée par la Vice-Rectrice Recherche. Néanmoins, compte tenu de l'envergure et des exigences importantes des projets Synergy (en termes d'engagement des collaborateur.trice.s, d'infrastructure nécessaire et de soutien administratif) de la part des instituts et de la faculté, **il est demandé aux candidat.e.s - même au bénéfice de postes permanents au sein de la Faculté - de passer par la procédure SSP pour l'obtention du soutien institutionnel**. Cette démarche vise entre autres à anticiper les besoins des projets obtenus.

#### Calendrier pour l'obtention de la lettre de soutien institutionnel

**28 août** : 10 semaines avant délai ERC du 6 novembre, les candidat.e.s ERC SyG 2025 déposent aux directions d'instituts les éléments suivants :

*Une esquisse de projet (950 mots maximum) – Information sur les co-PIs - Une estimation des besoins habituels et spécifiques (espace de travail, équipements spéciaux, accès bibliothèques etc.) à financer par l'institut d'accueil (et non par le subsidé) - Une information sur les collaborateur.trice.s engagé.e.s dans le projet (nombre, fonction, taux et durée d'engagement)*

**18 septembre** : 7 semaines avant délai ERC, l'institut fourni à [recherche.ssp@unil.ch](mailto:recherche.ssp@unil.ch) le dossier de candidature et une lettre contenant à minima les éléments suivants : Les dates de début et de fin du projet • une prise de position concernant l'intérêt général de l'institution de recherche pour le PI et son projet/domaine de recherche • les synergies envisagées. *\*Cette lettre ne peut être jointe au dépôt de projet sur la plateforme ERC.*

**24 septembre** : Évaluation des dossiers de candidature par le Décanat SSP

**30 septembre (au plus tard)** : Le Décanat SSP communique au Service de la Recherche les candidatures en SSP. Anne-Emmanuelle de Crousaz (Euresearch UNIL-CHUV) 1) vérifie les budgets avec les PI, 2) prépare la « Host institution letter » à signer par Mme la Vice-Rectrice Recherche 3) transmet la lettre aux candidat.e.s et au Décanat.

#### Informations utiles

- [Procédure SSP concernant l'obtention du soutien institutionnel](#)
- [Factsheet Euresearch](#)
- [ERC Work Programme 2025](#)
- [Information for Applicants to the Synergy Grant call](#)

**Contact:** Pour toute demande de soutien vous pouvez vous adresser à [anne-emmanuelle.decrousaz@unil.ch](mailto:anne-emmanuelle.decrousaz@unil.ch) (Service Recherche – Euresearch) ou/et [ellina.mourtazina@unil.ch](mailto:ellina.mourtazina@unil.ch) (Consultante Recherche, SSP)